



Commune d'Hautot-le-Vatois
Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton d'Yvetot
Communauté de communes Yvetot-Normandie

Contrat de location de la salle polyvalente 102 Route d'Yvetot

Ce contrat ne peut en aucun cas être rétrocedé ou échangé. Seule la personne désignée par celui-ci sera retenue en cas de litige et sa présence dans la salle est impérative. Elle sera le seul interlocuteur de la commune, responsable de ses invités, de leur tenue, de l'ordre dans la salle et à l'extérieur et de tous les dommages, qu'ils soient matériels et corporels. Il est notamment interdit de s'opposer au bon fonctionnement du limiteur de bruit.

Vous devez apporter un certificat d'assurances responsabilité civile en même temps que votre chèque de caution.

Un habitant d'Hautot-le-Vatois bénéficiant du tarif préférentiel "commune" ne peut pas en faire profiter une personne n'habitant pas la commune. Les habitants d'Hautot-le-Vatois ne pourront bénéficier du tarif "commune" qu'une fois par an.

Nom et prénom de la personne :

Adresse :

Tél. fixe : Portable (**obligatoire pour prévenir les secours**) :

La salle ne peut pas être louée à un mineur.

Date de la location :

du : à Heures

au : àheures

Nature et objet de la réunion :

Nombre de personnes invitées :

	Commune	Hors commune	Montant
Vin d'honneur	100 € ☐	134 € ☐	€
Verres		0,08 € X nombre de verres ☐	€
2 journées	258 € ☐	348 € ☐	€
3 journées	314 € ☐	415 € ☐	€
		TOTAL HORS COUVERTS	
		Acompte à la réservation : minimum 25 % de la location hors couverts	€
Couverts	1,40 €	1,40 €	€
		Nombre de couverts.....	€
		TOTAL	€

Fait à Hautot-le-Vatois le

Signature précédée de la mention manuscrite : Lu et approuvé – Bon pour accord.

Le représentant de la commune

Le locataire

LA SALLE NE SERA EFFECTIVEMENT RESERVEE QUE LORSQUE LE DOSSIER SERA COMPLET :
Contrat et règlement signés (Ces documents seront conservés en mairie ; une copie vous sera remise) – **Chèque de caution de 250€ - Attestation d'assurance**

Conformément au RGPD les données à caractère personnel ne sont utilisées que pour l'objet pour lequel elles sont collectées et uniquement pendant la durée nécessaire à cet objet. Vous pouvez, à tout moment demander à les consulter, rectifier ou supprimer.